

la
cgt

LABORATOIRES
PIERRE FABRE

Ensemble pour être plus fort !



Lettre CGT Pierre Fabre - n°47- Mai 2012

POUVOIR D'ACHAT



Depuis 10 ans,
l'euro au service de qui ?

Les inégalités se creusent et le fossé entre les riches et les pauvres n'a jamais été aussi grand depuis 30 ans.

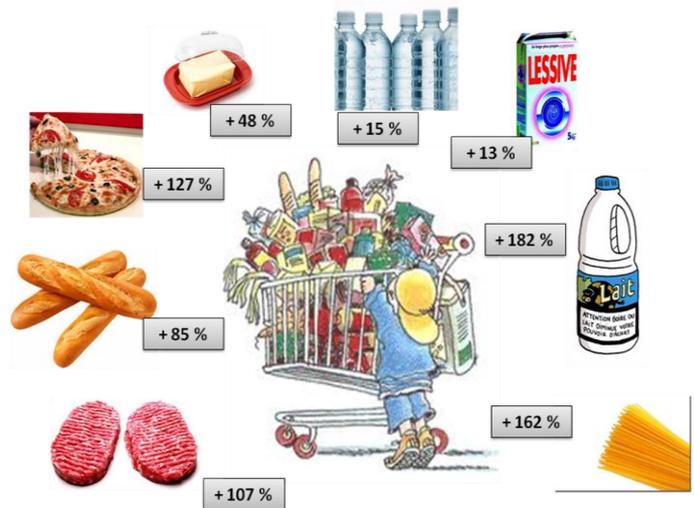
Mais les prix de la grande distribution s'envolent, bon nombre de multinationales ont profité de l'euro pour doper leurs tarifs.

Les salaires et le pouvoir d'achat demeurent parmi les premières préoccupations des salariés et des retraités.

Le coût de la vie est devenu insupportable.

La majorité d'entre nous est confrontée à des pertes importantes de pouvoir d'achat et les augmentations de prix pèsent sur les plus modestes.

Plus les prix augmentent, plus les salariés regardent à leurs dépenses et font des choix de sacrifice sur l'essentiel.



Les entreprises sont constamment incitées, encouragées financièrement par les dispositifs gouvernementaux à **maintenir les salaires à minima** et à tirer les grilles de rémunérations vers le bas.

Rappel : Les grilles de salaire minima chez Pierre Fabre se situent entre 10 et 20 % en dessous de celles d'autres entreprises du médicament (*discours de la chambre patronale au LEEM*).

PARTICIPATION / INTERESSEMENT



Cette année, la participation et l'intéressement cumulés (2194 €) représentent 1,6 mois du salaire moyen net (3B) (*chiffre donné par la direction*).

Certes, voilà un peu de beurre dans les épinards... Mais ce n'est pas du salaire direct, cela ne règle en rien l'écart trop important des salaires avec les autres entreprises du médicament.

Une véritable augmentation générale pérenne et conséquente est une NECESSITE !

La CGT au niveau national revendique le premier niveau de salaire (SMIC) à 1700 € brut.

JOURNEE DE SOLIDARITE



A notre initiative, les **4 organisations syndicales représentatives** ont diffusé un tract commun contre la position de l'entreprise du non respect de l'accord sur la journée de solidarité. Un courrier intersyndical a aussi été envoyé à l'inspection du travail de Castres pour demander le respect de l'accord en cours.

Cette année encore, l'accord qui permet de poser un jour de RTT, un jour de CP, ou un jour de congé sans solde reste en vigueur.

A la réunion paritaire du 26 avril, l'entreprise a notifié son souhait de mettre en place le nouvel accord journée de solidarité de façon unilatérale.

Elle veut imposer, à partir de janvier 2013 :

- Le blocage d'un jour de RTT pour les salariés à temps complet
- 7 heures de travail supplémentaire pour les salariés à temps partiel

Pour la CGT, ce passage en force et la suppression d'un jour de RTT est inadmissible !!

ACTUALITES

- **Prime bloc stérile** : la CGT a obtenu l'ouverture de négociations concernant son amélioration...

Nos propositions :

- de 0 à 2 h : 3,5 €
- de 2 à 4 h : 7 €
- par tranche de 2 h au dessus de 4 h : 4 €

Propositions de la direction lors de la paritaire du 26 avril :

- 0 à 2 heures : 2,5 € - 0 à 4 heures : 5 €
- 0 à 6 heures : 7,5 € - 0 à 8 heures : 10 €
- 0 à 10 heures : 12,5 € - 0 à 12 heures : 15 €



Nous avons demandé qu'un effort supplémentaire soit fait par l'entreprise pour les tranches au dessus de 4 heures, réponse à la prochaine réunion paritaire.

- **Prime sécurité** : même si on réserve notre signature, nous notons que certaines de nos demandes ont été prises en compte : **intégration des cadres pour la prime PEI** (*premier équipier d'intervention*).

Cependant nous déplorons :

- L'absence de prime pour les cadres SST (*secouriste sauveteur du travail*)
- que la direction ne propose pas une prime supérieure pour un site classé Seveso comme Gaillac sachant que les ESI sont confrontés à des risques supérieurs.

CONTACT CGT (secrétaires) :

Frédéric Fabre fredd.fabre@hotmail.fr 06 08 26 76 05

Sandrine Boyer boyersan@free.fr 06 66 22 71 93